

ATELIER DE SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR LA DIVULGATION SYSTÉMATIQUE TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et Justification

Depuis 2007, la République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans la mise en œuvre des standards internationaux de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), témoignant de sa volonté politique de promouvoir la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. Cette adhésion s'inscrit dans une dynamique globale de réforme du secteur extractif, visant notamment l'optimisation de la mobilisation des recettes publiques issues de l'exploitation des ressources naturelles. Elle contribue également à promouvoir un débat public responsable sur la gestion de ces ressources, en vue d'en améliorer la gouvernance et d'accroître les retombées positives pour les populations affectées. Dans ce contexte, l'amélioration de la transparence et de la disponibilité des données extractives constitue un levier stratégique pour permettre à l'État de mieux suivre les flux financiers du secteur et d'en maximiser les retombées fiscales.

Traditionnellement, la divulgation des données alimentant le débat public était réalisée à travers le rapport ITIE, communément appelé rapport standard. Les informations contenues dans ces rapports étaient transmises à l'ITIE par les parties déclarantes (entreprises extractives et entités de l'Etat) qui les publiaient en utilisant son système de divulgation sans lesdites parties les publient à la source. Bien que cette approche ait contribué à des avancées notables en matière de transparence, elle demeure limitée par son caractère non systématique, manuel et fortement dépendant des sollicitations ponctuelles.

Conformément aux exigences de la Norme ITIE 2023, la divulgation systématique est la règle alors que la divulgation par rapportage est l'exception. Ainsi, RDC a progressivement orienté ses efforts vers la divulgation systématique des données extractives à la source, c'est-à-dire à travers les systèmes propres des administrations publiques et des entreprises. Cette approche vise à rendre les informations requises par la Norme plus accessibles de manière régulière, automatisée et ouverte. Elle constitue aujourd'hui un levier majeur pour renforcer le contrôle citoyen et soutenir l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données fiables, ponctuelles et actualisées. Sa mise en œuvre repose sur la transformation numérique des dispositifs de gestion des données extractives et le développement d'un écosystème d'information intégré et interopérable.

À cet effet, le gouvernement de la République a mené plusieurs initiatives structurantes, notamment :

- L'élaboration d'une étude de faisabilité et d'une feuille de route nationale pour l'intégration progressive de la divulgation systématique dans les systèmes gouvernementaux, adoptée par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC en mai 2024 ;
- Le recrutement d'un cabinet chargé de la mise en place de la plateforme FUSION, sous la supervision de l'ITIE-RDC et en collaboration avec le Secrétariat international de l'ITIE. Cette plateforme constitue un outil analytique et de reporting destiné à importer, standardiser et analyser les données financières issues de sources multiples, notamment la DGI, la DGRAD, la DGDA et la CTCPM.

- Élaborer et valider un cahier des charges pour l'interconnexion entre le système informatique de l'ITIE-RDC et les systèmes des administrations pilotes (DGI, DGDA, DGRAD, CTCPM).

4. Résultats attendus

- Les parties prenantes disposent d'une compréhension claire et partagée du concept de divulgation systématique ;
- Les avantages de la divulgation systématique par rapport aux transmissions à la demande sont mieux compris ;
- Les acteurs clés manifestent leur engagement à soutenir la mise en œuvre de la divulgation systématique ;
- Les besoins fonctionnels et techniques des administrations concernées (DGI, DGDA, DGRAD, CTCPM) sont identifiés et consolidés ;
- Un consensus est établi autour des principes et orientations du cahier des charges ;
- Un cahier des charges pour l'interconnexion entre le système informatique de l'ITIE-RDC et les systèmes des administrations est élaboré et validé ;
- Les défis et contraintes liés à la transition vers ce modèle sont identifiés et documentés ;
- Des recommandations concrètes sont formulées pour renforcer l'opérationnalisation de la divulgation systématique en RDC.

5. Méthodologie

L'activité sera organisée sous forme d'atelier participatif réunissant les différentes parties prenantes du secteur extractif. Elle combinera des approches pédagogiques, techniques et collaboratives, structurées autour des étapes suivantes :

- Des présentations sur la Norme ITIE et la divulgation systématique ;
- Des démonstrations d'outils numériques (systèmes existants, etc.) ;
- Des sessions d'échanges et de discussions ;
- L'élaboration participative des éléments clés du cahier des charges (exigences, flux de données, modalités d'échange, sécurité, etc.) ;
- Validation concertée du cahier des charges par l'ensemble des parties prenantes, en vue de son adoption et de sa mise en œuvre opérationnelle.

6. Participants

L'atelier réunira notamment :

- Les représentants des régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) ;
- Le service du Ministère des mines (CTCPM) ;
- Les représentants des autres administrations déclarantes à l'ITIE potentiellement devant publier systématiquement les données requises par la Norme seront conviés ces échanges comme observateurs.
- Les experts du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

Fait à Kinshasa, le 28 avril 2026

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Coordonnateur National